

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

Le travail n'est pas une chose facultative dont certains ont le droit de s'affranchir. Personne ne peut se soustraire légitimement à cette loi, à moins d'être infirme ou malade.

EN ROUTE vers les Assurances sociales

Ni l'opinion publique, ni la presse, même dans les milieux catholiques (1), n'ont attaché au vote par le Sénat du projet de loi sur les assurances sociales l'importance qui convient. La Haute Assemblée a consacré une grande partie de ses séances, en juin et en juillet, à une discussion approfondie du projet que la Chambre avait adopté à la fin d'avril 1924.

IMPORTANCE DU PROJET DE LOI

Important, ce projet de loi l'est par le nombre de ceux qu'il intéresse : tous les salariés, ou peu s'en faut, et leurs familles. Il sera l'une des grandes lois sociales de notre époque.

Il exprime la volonté très arrêtée et quasi unanime du législateur d'assurer, enfin, aux travailleurs, la sécurité. Voilà une affirmation de principe de la plus haute importance : c'est consacrer une des plus anciennes et des plus profondément voulues des revendications des travailleurs ; c'est reconnaître l'une des plus graves lacunes du salariat tel que nous le voyons pratiqué, et faire un geste pour y remédier ; c'est, une fois de plus, faire passer dans notre législation sociale un principe de justice qui est étroitement apparenté à la morale chrétienne. C'est donc insérer dans notre organisme social un bienfaisant principe de santé et de vie.

Mais il ne suffit pas de proclamer une idée juste, désormais acquise par le double vote de la Chambre et du Sénat et par la volonté nettement exprimée du Gouvernement. Il faut construire. Et ici encore, le vote du Sénat apparaît considérable de conséquences. Il est une seconde étape dans la mise au point laborieuse et délicate de l'organisme destiné à réaliser la sécurité que l'on désire.

LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS

Les éléments essentiels de cette construction sont désormais établis. A quelques nuances de détail près, les deux Chambres sont tombées d'accord sur l'armature de ce qui est exigé par la situation des travailleurs.

L'extension de l'assurance à tous les salariés, sans autre distinction ou exclusion que ceux qui gagnent suffisamment pour pourvoir eux-mêmes à leur sécurité : 15.000, 18.000 ou 20.000 francs et plus, suivant la situation de famille des intéressés. — L'obligation assurée pratiquement par le système du précompte, c'est-à-dire le prélèvement obligatoire par l'em-

ployeur sur le salaire au moment de la paye. — La participation égale de l'employeur et de l'employé à une cotisation établie en proportion du salaire : 5 % à la charge de l'un comme de l'autre. — La couverture des risques de maladie par une indemnité pécuniaire d'environ la moitié du salaire perdu, et la fourniture des soins médicaux et pharmaceutiques, en y comprenant tous les traitements appropriés, avec, cependant, une modeste participation de l'assuré aux frais. — L'établissement d'une pension de vieillesse à partir de 60 ans et d'une rente d'invalidité après six mois de maladie. — Le même traitement en cas de maternité que dans celui de maladie. — Une participation aux charges résultant du décès prématuré de l'assuré à celles causées par le chômage, au moins d'après le texte du Sénat. — Surtout le caractère nettement familial du système d'assurances, qui associe les membres de la famille de l'assuré, conjoint et enfants, au bienfait des soins médicaux et pharmaceutiques, et qui tient compte de la famille, tant dans le chiffre du salaire de l'assujettissement à l'obligation que par diverses majorations prévues au bénéfice des assurés ayant à supporter des charges de famille. Tels sont les principes généraux sur lesquels l'accord est établi, et que l'on peut considérer, dès maintenant, comme la base du régime des assurances sociales.

LA CONSTITUTION DES ORGANISMES

Ce qui est peut-être moins avancé, c'est la constitution des organismes qui auront à présider au fonctionnement de ces assurances. Deux choses sont certaines : l'Etat ne s'encombrera pas de cette gestion, dont le soin est remis aux intéressés ; les caisses d'assurances seront à forme mutualiste. Pour le détail, il faut attendre des précisions de texte que nous donneront d'abord le prochain examen de la Chambre, et surtout les décrets prévus pour la mise en application de la loi.

Il est, en effet, à remarquer qu'il y a, dans l'aménagement des caisses d'assurances et dans les règles de leur fonctionnement, une foule de détails techniques qui ne peuvent être mis au point par une assemblée ; ils sont de la compétence de juristes, de techniciens de l'assurance, rompus aux détours et aux complications de la vie pratique. Leur rédaction demande une unité et un esprit d'ensemble, qui appelle l'œuvre de l'administration.

Cependant, ici encore un principe a été posé, dont nous aurions tort de méconnaître toute la portée. La gestion des assurances sociales est confiée aux caisses établies par les assurés eux-mêmes avec la collaboration de certains organismes administratifs et des employeurs, sous la forme mutualiste. Ceci est à l'opposé de l'étatisme et laisse à l'initiative privée une part considérable, aussi bien dans le mécanisme technique et financier que dans les formes que revêtiront les prestations fournies et aussi dans la politique d'hygiène et de salubrité qui sera commandée par une réalisation favorable des secours prévus.

Il y a là, à notre avis, un principe dont il n'est pas possible de mesurer toutes les conséquences, à cause du développement qu'il comporte. Qui peut imaginer, par exemple, les réalisations magnifiques auxquelles pourrait conduire, et pour la santé publique et pour la paix sociale, une col-

laboration entre patrons et ouvriers, animés les uns et les autres d'un véritable esprit social et du désir d'assurer à l'organisme qu'ils gèreraient ensemble, le rendement le plus favorable ?

C'est ainsi qu'en 1884, lorsqu'il appelait les ouvriers et les patrons à l'association professionnelle, le législateur posait un principe dont il n'apercevait pas toute la fécondité ; le développement juridique du Syndicat, qui devient de plus en plus une institution de notre droit public, nous en donne une idée sans en épuiser encore toute la richesse.

CONCLUSION

Il faut donc — et ce sera notre conclusion — nous préparer à tirer de la loi des assurances sociales tous les avantages individuels et sociaux qu'elle comporte. L'œuvre est urgente, car l'échéance approche où l'application en sera faite.

Il faut donc que tous nos amis préparent l'opinion publique intéressée : il n'est pas trop tôt pour faire connaître de tous les travailleurs les dispositions essentielles des assurances sociales. Il faut, dès maintenant, constituer, rendre très vivantes et prospères et conquérantes, les mutualités qui, demain, auront à devenir les cellules de cet immense tissu d'organismes bienfaisants. Il faut surtout préparer les cadres de ses caisses, en formant un personnel dévoué et compétent, qui saura prendre en mains leur direction avec toute la sagesse qu'acquiert l'expérience, avec la sûreté qui vient d'une connaissance éprouvée des textes et des faits, et la flamme que met au cœur la volonté de se donner ardemment au bien de ses frères les moins favorisés. Une fois de plus, et sur un magnifique terrain, où les possibilités offertes sont immenses, nous avons à faire la preuve de l'efficacité sociale des doctrines du catholicisme et de toute la puissance de vie et de générosité que sa pratique quotidienne dépose en nous.

Joseph DANIEL.

Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Siège : 6, rue de Bel-Air

Permanence

Pendant les mois de novembre et décembre, la permanence de l'U. R. de l'O. sera assurée par le Secrétaire général, aux jours suivants :

Les mercredis, de 19 à 20 heures ;
Les samedis (sauf imprévu), de 17 à 18 heures.

La prochaine réunion du Conseil de l'U. R. de l'Ouest aura lieu le 3^e dimanche, 18 décembre. Elle sera présidée par Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C.

Vu les questions importantes devant figurer à l'ordre du jour : « Caisses de chômage ; Caisses mutuelles ; Secrétariat et propagandiste de l'U. R. de l'O. », nous comptons que tous les Syndicats de l'U. R. de l'Ouest auront à cœur de s'y faire représenter, prouvant ainsi leur attachement à l'U. R. de l'O. et à la C. F. T. C.

Le prochain *Messageur* en donnera l'ordre du jour complet, et des convocations seront adressées en temps voulu.

Union Nantaise DES Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air, Nantes

La réunion du Conseil de l'U. N. aura lieu le 3^e dimanche, 20 novembre, à 9 h. 30, au siège des Syndicats, 6, rue de Bel-Air.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu moral et financier.
2. Renouvellement des membres du bureau.
3. Question de l'achat de l'immeuble syndical.
4. Transformation du journal syndical.
5. Questions diverses.

Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure

Assemblée extraordinaire du 25 septembre
Présidence de M. DUHAMEL

Après récitation de la prière, le président expose le but de cette assemblée extraordinaire, qui est la deuxième délibération concernant les modifications aux statuts, en vue d'accorder à nos sociétaires le relèvement des indemnités de maladie, le remboursement d'une partie des frais médicaux et chirurgicaux, et la gratuité, sous certaines conditions, des frais pharmaceutiques ; les allocations pour maternité et allaitement seront aussi augmentées. Par contre, il est nécessaire de relever le taux des cotisations mensuelles. Voici les principaux avantages qui ont été votés à l'unanimité par l'assemblée :

CATÉGORIE A. — HOMMES

Allocations journalières pour maladie : 5 francs par jour à partir du cinquième jour, pendant trois mois ; 3 francs par jour pendant les trois mois suivants.

Soins médicaux : remboursement de 5 francs par consultation et de 8 francs par visite.

Soins pharmaceutiques : gratuité des remèdes ordonnancés pris à la Pharmacie Mutualiste ; 50 % de remboursement pour les remèdes ordonnancés pris chez les autres pharmaciens.

Opérations chirurgicales : Remboursées jusqu'à concurrence de 75 francs.

Bains médicamenteux : Remboursés intégralement.

CATÉGORIE B. — FEMMES

Allocations journalières pour maladie : 3 francs par jour à partir du cinquième jour pendant trois mois ; 2 francs par jour pendant les trois mois suivants.

Soins médicaux : remboursement de 3 francs par consultation et 5 francs par visite.

Soins pharmaceutiques ; Opérations chirurgicales ; Bains médicamenteux : Comme catégorie A.

VISITEZ à NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

(1) Nous nous en voudrions cependant de ne pas rappeler à nos amis le remarquable article signé de M. le Chanoine Thellier de Poncheville dans « La Vie Catholique » du 16 juillet 1927.

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Georges GANUCHAUD & Fils

SPECIALITE
AU BON
PRIX
COUSU-MAIN

SMELDUR

Pose immédiate

TARIF :

Enfant... 8 » »

Dame... 9 » »

Homme... 12 50

Remise de 5% aux Membres du Syndicat

Le Magasin est ouvert
en permanence de 7 h. 1/2 à 19 heures

Maternité : Indemnité de 90 francs.

Allaitement : 15 francs par mois pendant six mois.

CATÉGORIE C. — FAMILIALE

Allocations journalières ; Soins médicaux ; Soins pharmaceutiques ; Opérations chirurgicales ; Bains médicamenteux : Comme catégorie A.

Maternité ; Allaitement : Comme catégorie B.

M. Buerne, trésorier, donne quelques indications sur la façon dont seront appliquées les nouvelles modalités et la marche à suivre pour y avoir droit.

Le président informe l'assemblée que l'approbation pérfectorale devra être demandée, les modifications qui viennent d'être votées entrèrent en vigueur dès que nous l'aurons obtenue, au plus tard le 1^{er} janvier 1928. Toutefois le nouveau barème des cotisations, qui est aussi adopté par l'assemblée, à l'unanimité, sera appliqué à partir de la perception d'octobre.

M. Chartrain, rédacteur en chef du journal *Le Mutualiste de Bretagne*, expose le but et l'utilité de ce journal, surtout en ce moment, où la nouvelle loi sur les Assurances sociales va être de nouveau discutée par le Parlement et rendue obligatoire pour tous les travailleurs ; il félicite la Société de secours mutuels des Travailleurs chrétiens de la Loire-Inférieure d'avoir adopté le recrutement familial, ce qui doit servir d'exemple à beaucoup d'autres Sociétés ; il développe quelques considérations sur la haute portée sociale de la Mutualité, qui est bien la mise en pratique des préceptes de Celui qui a dit ces belles paroles : « Aimez-vous les uns les autres ».

Le président redit la prière et lève la séance.

Syndicat des Employés de Banque du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air, Nantes

Le Syndicat célébrait, cette année, sa fête patronale de Saint Michel, le 2 octobre. Le matin, à 8 heures, les syndiqués se réunissaient en l'église Natre-Dame de Bon-Port, où M. le Curé de cette paroisse avait bien voulu gracieusement nous accueillir et célébrer lui-même le Saint Sacrifice de la messe. A l'évangile, M. le chanoine Ménard, directeur des Œuvres, dont le dévouement et la sympathie à nos Syndicats chrétiens sont si connus et si appréciés, nous adressa la parole.

Son allocution fut une sorte de plaidoyer, très court mais très convaincu, en faveur des Syndicats chrétiens. Les Syndicats chrétiens devraient occuper la première place parmi les œuvres sociales catholiques ; or, il arrive au contraire qu'ils se développent lentement, parce qu'ils se heurtent à l'ignorance, à l'insouciance ou au dédain d'un trop grand nombre. Que veulent nos Syndicats ? Détruire les œuvres préexistantes, comme, par exemple, nos œuvres de jeunesse ? Non, certes. Jeter de nouveaux brandons de discorde dans notre société si troublée, fomenter ce qu'on appelle la lutte des classes ? Non encore. Leur prêter de telles intentions, c'est bien mal les connaître. Ce qu'ils veulent, au contraire, c'est barrer le chemin à la révolution et défendre la grande cause du travail, sans recourir à d'autres armes que la justice et la charité. Qu'on se mette donc bien, une fois pour toutes, à la place des employés et ouvriers catholiques dans l'organisation du travail moderne. Leur petit nombre ne leur per-

met pas toujours d'avoir de l'influence sur leurs corporations respectives et ils sont exposés à subir, dans leur milieu professionnel, le joug des ennemis de leurs croyances ; volontiers, on les accuserait de trahir la cause du travail en restant attachés à une religion qui interdit à l'homme de suivre ses convoitises. Or, c'est précisément pour essayer de mettre fin à cette situation équivoque et fautive qu'une organisation professionnelle catholique s'impose à ceux qui ont autant de droit que les autres de défendre leurs intérêts, mais qui veulent les défendre en conformité parfaite avec la morale de l'Évangile, laquelle n'est pas seulement individuelle ou familiale, mais sociale aussi. En agissant ainsi, employés et ouvriers catholiques sont en parfait accord avec les directions de l'Église, puisque Léon XIII, dans l'Encyclique *Rerum Novarum*, a si bien démontré, après avoir énuméré les diverses œuvres économiques, que l'association professionnelle est appelée, avant toute autre, à donner à la question ouvrière une solution complète. Pourquoi, dès lors, voudrait-on réduire le travail de réforme à la fondation d'œuvres de bienfaisance sociale ? Et M. le Prédicateur gémit sur ce fait, qu'il y a encore de nombreuses oppositions, les unes ouvertes, les autres sourdes, faites au Syndicat chrétien ; que même les catholiques pratiquants, par ignorance, insouciance ou entêtement, continuent de donner leur nom et de verser leur cotisation, soit à des groupements où la lutte contre Dieu est à l'état chronique, soit à des groupements prétendus neutres, dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'en mettant Dieu de côté, ils l'outragent. Les derniers mots de l'allocution eurent pour but d'exhorter les syndiqués à la persévérance dans l'effort, en dépit de tous les obstacles, et de leur souhaiter, avec les bénédictions de Notre-Dame de Bon-Port, celles de l'archange Saint Michel, leur patron.

A 10 heures, au siège syndical, rue de Bel-Air, dans cette maison qui sera bientôt, nous l'espérons, la propriété personnelle de nos Syndicats chrétiens, avait lieu l'assemblée générale d'automne ; un bon nombre de syndiqués avait répondu à la convocation du bureau.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pressensé, et M. le chanoine Ménard, qui avait bien voulu nous faire l'honneur d'y assister, récite la prière.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, le président fit un rapport moral très détaillé de la marche du Syndicat et des résultats obtenus. Si les services de recrutement et de placement n'ont pas été plus actifs, la raison en est dans le ralentissement des affaires commerciales, qui sévit depuis plusieurs mois et incite le patronat à des réductions plutôt qu'à des augmentations du nombre des employés.

Le rapport financier, donné par M. Buerne, trésorier, fit ressortir la négligence que certains syndiqués apportent au paiement de leurs cotisations, ce qui obligera le recouvrement par la poste, en augmentant les quittances des frais d'encaissement.

Le secrétaire adjoint, M. Duhamel, donna un très complet compte rendu du Congrès confédéral de 1927, à Paris, auquel il avait été délégué. La C. F. T. C. continue de progresser, tant au point de vue des effectifs qu'à celui des résultats sociaux obtenus, notamment dans les différentes élections : Conseil supérieur du travail, Conseils de prud'hommes, où beaucoup de postes ont été conquis par les syndiqués chrétiens. Il reste encore beaucoup de travail à accomplir : la constitution de caisses de chômage, de sections de jeunesse syndicalistes sont à l'étude et déjà résolues en certaines régions.

M. Duhamel termine par un appel vibrant et plein d'humour pour que tous s'intéressent à notre action syndicale et sociale.

L'ordre du jour comporte la nomination d'un président en remplacement de M. Pressensé qui, pour des motifs professionnels, est obligé de donner sa démission. C'est avec regret que le Syndicat ne peut qu'accepter la décision de celui qui a été, depuis douze ans, le dévouement incarné, l'apôtre de l'idée syndicale chrétienne, le propagandiste admirable des doctrines catholiques sociales dans tout l'Ouest.

A l'unanimité, c'est M. Buerne, notre excellent ami, qui est élu président du Syndicat. M. Buerne remercie les syndiqués de la preuve de confiance qu'ils viennent de lui donner. Certes, la tâche est lourde, mais Dieu aidant, il s'efforcera de maintenir l'œuvre que conduisait si bien Gustave Pressensé et fera tous ses efforts pour le développer.

M. Buerne est heureux de saluer M. le chanoine Ménard, représentant Monseigneur l'Évêque de Nantes. « Je connais et j'apprécie, lui dit-il, toute la bienveillance avec laquelle vous suivez nos travaux, les soutenant, et réconfortant ses dirigeants. Je vous en suis reconnaissant et je vous prie d'être notre interprète près de Monseigneur en lui affirmant que, malgré son changement de président, notre Syndicat ne change pas d'orientation, qu'il reste catholique avant tout et que, comme tel, le nouveau président s'engage à suivre intégralement les instructions et les enseignements de l'Église, qui a toujours été à la tête des précurseurs de l'amélioration du sort des travailleurs. »

M. Buerne tient ensuite à adresser, en son nom et au nom de tous les syndiqués, ses chaleureux remerciements à son prédécesseur, Gustave Pressensé. Il rappelle son dévouement inlassable, son ardente charité, son amour pour le Syndicat ; toujours à la disposition de tous, que de services n'a-t-il pas rendus ? que de démarches pour le placement de nos syndiqués et des postulants n'a-t-il pas faites ? que de conseils n'a-t-il pas donnés aux uns et aux autres pour l'amélioration de leur situation et leurs rapports avec leurs patrons ? La tâche considérable qu'il avait assumée : Président du Syndicat des employés, président de l'Union nantaise des Syndicats chrétiens, secrétaire général de l'Union régionale de l'Ouest des Syndicats chrétiens, Gustave Pressensé n'a compté ni sa peine, ni ses forces, et pour ces dernières, il est allé jusqu'aux extrêmes limites.

M. Buerne remet ensuite à Pressensé le cadeau que le Conseil d'administration a décidé de lui offrir. « Bien modeste, lui dit-il, il n'est qu'un faible témoignage de notre sympathie, et je suis sûr d'être l'interprète de tous, présents et absents, en vous disant merci et vous priant de bien vouloir accepter le titre de président d'honneur de notre Syndicat, cela rappellera à nous votre dévouement, et à vous notre reconnaissance. »

On procède ensuite au renouvellement statutaire partiel du Conseil syndical. MM. Ballu, Duhamel, Lucas, Salmon, conseillers sortants, voient leurs fonctions renouvelées pour trois ans, et MM. Lesturgeon et Nassivet, nouveaux conseillers proposés, sont élus à l'unanimité.

Mlle Gateblé, la zélée propagandiste des Syndicats d'ouvrières de Paris, de passage à Nantes, dit en quelques mots l'estime qui entoure Pressensé à Paris ; avec son admirable talent d'apôtre, elle exhorte l'assemblée à faire des conquêtes aux Syndicats chrétiens ; elle apporte le salut des ouvrières comme elle, qui veulent par tous les moyens faire pénétrer le Christ parmi le peuple et améliorer le sort des travailleurs des usines.

M. le chanoine Ménard rappelle l'intérêt qu'il prend à nos organisations syn-

dicales, il est heureux de se trouver ce matin parmi des syndiqués chrétiens et d'avoir pu assister à l'élection du nouveau président ; il se joint aux éloges mérités dont a été l'objet son prédécesseur, M. Pressensé, et il est certain que sous la présidence de M. Buerne, dont le passé est un sûr garant de l'avenir, le Syndicat des employés de la banque, du commerce et de l'industrie est assuré de prospérer de plus en plus. Il termine par l'acclamation répétée par toute l'assistance : « Vive le nouveau président ! » Puis il récite la prière et la séance est levée.

AVIS IMPORTANT

A partir du 3 novembre, les bureaux du secrétariat de la Société des employés de la banque, du commerce et de l'industrie, 6, rue de Bel-Air, seront ouverts : les mardi, jeudi et samedi, de 18 à 19 heures ; les mercredi et vendredi, de 19 à 20 heures.

Nous pensons ainsi être agréables à tous ceux qui voudront bien recourir à nos services et pourront choisir le jour et l'heure qui leur conviendront le mieux.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

Un vin d'honneur

Le dimanche 9 octobre, à 9 h. 30, au siège des Syndicats chrétiens, 6, rue de Bel-Air, le Comité de l'école de dessin et le Syndicat des menuisiers et de l'ameublement avaient convoqué leurs membres, ainsi que les ouvriers et employés de la Maison Leglas-Maurice et Jamin, pour fêter la décoration d'officier d'Académie, au titre de l'enseignement technique, attribuée par le gouvernement, pour services rendus, à M. J. Bonnet, professeur de dessin.

Avant pris place à la table d'honneur, avec M. et Mme Bonnet, M. F. Leglas-Maurice, président du Comité, fondateur de l'école ; MM. Léon Jamin, Léon Boursier, membres du Comité ; MM. Dupas, secrétaire, et Joubert, trésorier du dit Comité ; MM. Thomaré, président du Syndicat des menuisiers et de l'ameublement ; Leblay, directeur de la Maison Leglas.

Aux autres tables, nous y voyons les employés et dessinateurs de la maison Leglas, collègues de M. Bonnet, bon nombre d'ouvriers de la dite maison, les membres du Syndicat, ainsi que quelques élèves de l'école, venus pour fêter leur dévoué professeur.

Les tables étaient ornées de fleurs, garnies d'assiettes de gâteaux. Aussitôt le muscadet versé dans les verres, c'est M. Thomaré, président du Syndicat des menuisiers et de l'ameublement qui, le premier, prend la parole et s'exprime ainsi :

TOAST DE M. THOMARÉ

« Mon cher Monsieur Bonnet,

Permettez à un ancien, qui vient, au nom des employés et ouvriers de la Maison Leglas-Maurice, et aussi au nom du Syndicat des menuisiers et de l'ameublement, vous exprimer toute la joie ressentie en apprenant la distinction qui venait de vous être accordée par le gouvernement.

N'est-elle pas la juste récompense de votre assiduité et de votre dévouement le plus complet à la cause des jeunes apprentis, pour lesquels vous vous dépensez sans compter pour en faire des ouvriers qualifiés qui pourront passer partout, parce qu'ils auront en main un métier dans lequel, grâce à vous, mon cher Monsieur Bonnet, ils se seront perfectionnés.

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix
et aux meilleures conditions

DEMANDEZ

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5%, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANCAISE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

COSTUMES pour HOMMES
SUR MESURES

TOUS LES TISSUS

9, rue Boileau, 9
BONNETERIE - CHEMISERIE - LINGERIE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire
CONFECTIONS
POUR DAMES

» Combien ces jeunes gens, pour lesquels vous ne comptez ni avec votre temps ni avec votre peine, vous devront de reconnaissance. Si, encore jeunes, ils ne voient pas l'avenir qui s'annonce pour eux, du moins aurez-vous fait l'impossible pour le leur préparer.

» Aussi, qu'il me soit permis, au nom de ceux pour lesquels j'ai pris la parole, de vous adresser, avec mes sincères félicitations, mes vœux de bonne santé et longue vie, qui vous permettront de pouvoir encore longtemps vous dévouer à la cause des jeunes apprentis, avenir de notre patrie, aidé et soutenu dans votre tâche par celle qui partage votre vie et partage aujourd'hui votre joie dans la récompense si bien méritée.

» Je lève donc mon verre, mon cher Monsieur Bonnet, à votre santé, à celle de Mme Bonnet, de M. Leglas-Maurice, directeur et fondateur de l'école, et de M. Léon Jamin, et aussi du Comité de l'école, qui ne manquent aucune occasion de s'intéresser et d'aider l'école. »

UN MOT DE M. GUSTAVE PRESSENSÉ

J'ai la mission, maintenant, de venir excuser M. Pressensé, président de l'Union des Syndicats nantais, secrétaire de l'Union régionale de l'Ouest, qui a le regret de ne pouvoir être des nôtres aujourd'hui. Permettez-moi donc de vous lire le petit mot qu'il m'a remis.

« Messieurs,

» Puisque je n'ai pas, appelé à Paris pour le Comité national de la C. F. T. C., l'honneur et le plaisir d'être au milieu de vous aujourd'hui, j'ai voulu, au moins, y être de cœur et d'esprit et charger notre cher président des menuisiers et de l'ameublement, M. Thomaré, de me représenter et porter en mon nom à M. Bonnet, le très dévoué professeur de l'école de dessin, mes plus sincères félicitations pour la distinction honorifique qui lui a été accordée, juste récompense de son inlassable dévouement pour la formation des jeunes apprentis, qu'il souhaite voir devenir des ouvriers consciencieux et qualifiés, et arriver à des situations enviables dans l'avenir, et par là, être l'honneur de la profession.

» Qui dira toute la patience qu'il faut à M. Bonnet pour tenir chaque soir 25 à 30 élèves turbulents, pensant souvent plutôt au plaisir et au jeu qu'au travail. Pour moi, il m'a été donné de le voir à l'œuvre chaque soir d'hiver, examinant, corrigeant le travail de chaque élève et exerçant en même temps une surveillance active, parfois nécessaire.

» Il faut un homme de patience et de persévérance, comme l'est M. Bonnet, pour continuer une œuvre comme l'est celle de professeur de jeunes apprentis.

» Aussi, admirateur du travail et des succès obtenus par M. Bonnet, je suis heureux de pouvoir me joindre à ceux qui le fêtent aujourd'hui et lèvent leurs verres à sa santé, sans oublier sa digne compagne, Mme Bonnet, qui, chaque soir, vient au-devant de celui qui a été à la peine et est à l'honneur aujourd'hui. »

9 octobre 1927.

Après avoir choqué une première fois les verres, causé quelques instants, et pendant que l'on verse le champagne, M. François Leglas-Maurice, président du Comité fondateur, prend la parole.

COMPAGNIE NANTAISE

DE
NAVIGATION à VAPEUR
Quai de la Fosse - NANTES

Téléph. 0.14-7.49

SERVICES

des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trentemoult
Nantes au Pellerin
Nantes à Saint-Nazaire
Saint-Nazaire à Mindin
Pornic à Noirmoutier
Nantes à Belle-Ile
Belle-Ile à Quiberon

CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

Après avoir excusé M. Daniel Leglas, son fils, qui, retenu par des engagements antérieurs n'a pu, à son grand regret, assister à cette petite fête intime, M. Leglas, en termes élogieux, félicite le décoré, rendant hommage à sa patience et à son dévouement, puis fit l'historique de l'école qui, fut, dit-il, la première école professionnelle créée à Nantes et qui, depuis sa création, en 1882, n'a fait que se développer; aujourd'hui, il est heureux d'annoncer que le Ministre et la Ville, reconnaissant l'utilité de l'école, viennent de lui allouer de nouvelles subventions, permettant de créer pour l'année qui va s'ouvrir un cours complémentaire d'instruction primaire, qui s'ajoutera à l'instruction technique donnée par M. Bonnet.

En terminant, il exhorte les jeunes élèves à devenir de bons ouvriers car, en faisant leur bonheur personnel, ils feront celui de la collectivité.

Il lève son verre en l'honneur de M. Bonnet et de Mme Bonnet, à qui il est remis une superbe gerbe de fleurs.

REPOSE DE M. BONNET

C'est ensuite M. Joseph Bonnet qui prend la parole.

Très ému, M. Bonnet répond aux félicitations qui viennent de lui être adressées. Ces félicitations, dit-il, ne vont pas qu'à moi, elles vont aussi au Comité de l'école, qui se dévoue sans compter à sa prospérité; il remercie M. Léon Boursier, présent à ses côtés, son professeur, à qui il doit ce qu'il sait et ce qu'il peut apprendre aux autres aujourd'hui.

Il exprime sa joie de voir réunis autour de lui tant de sympathie, ce qui est pour lui un précieux encouragement; il lève son verre à M. François Leglas, à M. Léon Jamin, à M. Pressensé, dont la lettre l'a vivement touché, au Comité, à M. Thomaré, président du Syndicat, et à tous ceux qui, aujourd'hui, sont venus lui apporter le réconfort de leur présence.

En terminant, M. Bonnet annonce que dans cinq ans on fêtera le cinquantenaire de la fondation de l'école, il donne donc rendez-vous à tous en 1923, pour la célébration de cet anniversaire.

Après le discours de M. Bonnet, on causa cordialement en fumant. Pendant ce temps, M. et Mme Bonnet circulent autour des tables, trinquant et remerciant tous les présents. Puis, comme toute fête se termine par des chansons, des monologues et chansons sont interprétées par de véritables artistes, et les applaudissements répétés ont prouvé le plaisir qu'on avait eu à les entendre.

A 11 heures, la fête étant terminée, chacun se retire, heureux des quelques instants passés ensemble.

UN ASSISTANT.

Section des Dames

Syndicat
des Dames employées
du Commerce et de l'Industrie

Permanence : 16 bis, rue Talensac
Téléphone 34.09

La Vie Syndicale

L'ACTION SOCIALE

La femme est faite pour être la gardienne du foyer, l'âme de la vie familiale, la pierre angulaire sur laquelle repose le « home » tout entier.

Là est son royaume, et quand elle y est vraiment reine, elle s'y impose par son affection et ses qualités; elle a, sur la famille, une influence presque toujours décisive. Malheureusement, les conditions économiques et industrielles de l'heure actuelle rendent cet idéal irréalisable: la femme, comme l'homme, doit quitter sa maison pour gagner son pain et le pain des siens. Puisque la nécessité en a fait des salariées travaillant hors de chez elles, que nous ne pouvons rien présentement pour modifier un état de choses que nous déplorons, mais que nous sommes forcées

de subir, n'avons-nous pas une action sociale efficace à entreprendre en nous occupant de ces femmes, en tant que professionnelles, en les organisant, en les groupant, en les syndiquant, en leur procurant tous les bénéfices de l'association et de l'union, de façon que, au cours de cette vie qu'elles sont forcées de vivre, si peu en rapport avec leur mission providentielle, elles tirent au moins une compensation légitime, sous forme d'une rétribution juste du travail auquel elles se voient condamnées.

Mais la professionnelle, l'ouvrière, malgré ce travail, n'est pas pour cela libérée de ses grands devoirs primordiaux d'épouse, de mère et de maîtresse de maison. Et sous le flot des occupations multiples qui en découlent, ces femmes ne peuvent manquer de se sentir écrasées d'un poids trop lourd pour leurs faibles épaules. C'est alors que des voix amies doivent se faire entendre à leurs oreilles, que des services doivent leur être fraternellement et joyeusement offerts, qu'une collaboration doit leur venir en aide, non pas pour les décharger de leur fardeau, mais pour les aider à en porter plus facilement le poids; non pour se substituer à elles, mais pour les rendre plus capables de remplir leur mission providentielle, fondamentale et sacrée. C'est le rôle de l'action sociale, destinée à apprendre aux femmes à être vraiment femmes dans toute la beauté et la grandeur de leur rôle.

Résumé du Cercle d'Etudes du 9 octobre

ESPRIT CHRETIEN — ESPRIT PAIEN

Mlle Cizeau établit un parallèle entre l'esprit païen et l'esprit chrétien. « Deux amours, a dit saint Augustin, ont bâti deux cités. L'amour de Dieu a bâti la cité céleste (cité du bien); l'amour de soi a bâti la cité terrestre (cité du mal) ». Cette pensée demeure aussi vraie au XX^e siècle que dans les premiers temps du christianisme.

Dans la société païenne, l'égoïsme règne en maître, la force prime le droit. Le Christ est venu restaurer toutes choses, mais, à bien des époques, déferlent à nouveau des vagues de paganisme sur la société.

La laïcité actuelle est, à proprement parler, la divinisation de l'homme et la négation de Dieu. Au désir de jouissances immédiates qui est le fort de l'esprit païen, le Christianisme oppose la loi du sacrifice et c'est bien la première marque de sa divinité que cette doctrine austère ait pu croître et remplir le monde.

Avoir l'esprit chrétien, c'est accepter entièrement cette entrée du surnaturel dans notre vie; c'est faire de la doctrine de l'Eglise la règle de cette vie.

Il faut une grande grâce, des convictions bien établies, pour résister toujours, alors que l'esprit païen anime presque tous ceux que nous rencontrons.

Soyons de celles-là qui ont compris le vrai sens de la vie.

ASSEMBLÉE GENERALE

DU SYNDICAT DE L'INDUSTRIE

Le 2 octobre avait lieu l'assemblée générale du Syndicat féminin de l'industrie. Après le compte rendu des travaux d'année, les syndiquées eurent le plaisir d'entendre Mlle Gateblé, la dévouée propagandiste de l'Abbaye, qui leur parla avec son cœur d'apôtre, sa foi profonde, son ardent patriotisme. Les syndiquées seront heureuses de mettre en pratique ces précieux enseignements, pour le plus grand bien de leurs familles et de la société.

ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 2.14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)
Inscription à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

Toujours deux fois plus d'emplois offerts que d'élèves à placer
317 Emplois offerts du 1^{er} Octobre 1925 au 30 Septembre 1926 - 135 Élèves placés

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ



COUPE, COUTURE ET MODE

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

femmes intelligentes qui sauront aider leur mari dans les moments difficiles. Elles seront capables aussi de donner à leurs enfants une bonne éducation chrétienne.

En terminant, Mlle Gateblé donne rendez-vous à la Section, qu'elle espère trouver, dans quelques années, tout à fait organisée au point de vue cours, cercle d'études, etc., mais également prospère au point de vue du nombre d'adhérentes.

L'auditeur applaudit chaleureusement Mlle Gateblé. La Présidente de la Section remercie, au nom des syndiquées et de tous les assistants, l'intéressante conférencière.

La soirée se termine par une saynète interprétée avec beaucoup de talent par les syndiquées de Saint-Paul.

A l'issue de la séance eut lieu le tirage de la tombola au profit des cours d'enseignement professionnel et ménager de la section. Nous tenons, à cette occasion, à remercier très vivement les personnes qui ont bien voulu s'intéresser à notre groupe en donnant des lots pour la tombola.

Syndicat de l'Aiguille

CONVOCAION

Réunion générale des deux sections, le dimanche 6 novembre, salle des Travailliers chrétiens, 6, rue de Bel-Air.

Conférence, par le docteur Thoby, sur les miracles de Lourdes et la suggestion.

Prière à nos syndiquées de venir très nombreuses à cette séance d'ouverture.

LA SECRÉTAIRE.

COURS DE COUPE

Les cours de coupe de la Section de l'Habillement se sont ouverts le 17 octobre, ils ont lieu deux fois par semaine, de 19 à 20 heures, au siège social, 6, rue de Bel-Air.

SAINT-NAZAIRE

Les Syndicats Chrétiens ont tenu leur Réunion Générale

Le dimanche 16 octobre a eu lieu la réunion générale des Syndicats chrétiens.

La séance est ouverte à 9 h. 45, par le dévoué président du Syndicat des employés, assisté des Conseils syndicaux des Syndicats de la métallurgie et des employés du commerce et de l'industrie.

En quelques mots, le président remercie tous les syndiqués présents et adresse un salut amical au représentant de l'U. R. Ouest, M. Duhamel, président de la Société de secours mutuels des Syndicats chrétiens, à Nantes. Il rappelle au souvenir de tous les journées magnifiques du 4^e Congrès de l'Union régionale, les 19 et 20 mars, au cours duquel Charles Bernard et le président confédéral, M. Zirnheld, prononcèrent de remarquables conférences, pleines d'enseignement et de conseils; puis la campagne menée activement par les Syndicats nazairiens pour obtenir un propagandiste ouvrier. Cette dernière question, ajoute le président, n'a pas encore reçu de solution définitive.

M. Duhamel précise qu'il est parfaitement d'accord sur la nécessité d'obtenir un propagandiste pour les milieux ouvriers de Nantes et de Saint-Nazaire, et pense que la C. F. T. C. tranchera prochainement la question.

Le rapport moral fait connaître que le service de placement pour les ouvriers a fonctionné normalement; les résultats furent moins appréciables pour les employés.

Par contre, au point de vue des élections de délégués, les succès sont plus nombreux dans les bureaux. Il est bon de remarquer quand même la désignation de plusieurs camarades, soit comme jurés, soit comme délégués d'ateliers. Encore quelques années d'efforts et nous serons

CRÉDIT NANTAIS

ANC^{te} M^{re} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES
TÉLÉPHONE : 139.55, 145.07

Succursales : Brest, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
AGENCES : AURAY, CARHAIX, CHATEAULIN, CLISSON, CONCARNEAU, DOUARNENEZ, LOCMINE, PONT-L'ABBÉ, PLOERMEC, QUESTEMBERT, QUIMPERLE, ST-POL-DE-LÉON

Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINHANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les opérations de Banque et de Bourse

connus des ouvriers consciencieux, et pourrons prétendre à défendre leurs intérêts, tout aussi bien que les camarades syndiqués de la Bourse du travail!

Le président du Conseil intersyndical de la région nazairienne rend compte ensuite des travaux de ce Comité, fondé il y a moins d'un an, et qui se réunit mensuellement, à tour de rôle, au siège des Syndicats de la région.

Un travail important y a été accompli; le Conseil a participé à de nombreuses conversations avec l'Union des Commerçants, la Chambre syndicale du bâtiment et est intervenu plusieurs fois auprès de la direction des ateliers nazairiens. Les premiers échecs étaient inévitables, mais il faut avoir de la patience pour réussir, et le Conseil en aura. Plusieurs démarches intéressantes sont encore en cours.

Le secrétaire du C. I. succède au président. Il expose surtout le travail imposant qu'il lui reste à faire, et souhaite l'organisation de Commissions pour le placement, la propagande, la mutualité au sein des Conseils syndicaux.

De nombreux documents seront mis à leur disposition par les soins du Conseil intersyndical. Ils émanent soit de la C. F. T. C., soit des Fédérations nationales de métiers, soit du secrétariat général de l'U. R. O. Leur étude approfondie nécessitera sans doute la création de cercles d'études, comme il en existe un à Méan, grâce au zèle du secrétaire de la section.

Après quelques mots de ce jeune camarade, sur la Session confédérale d'études sociales, à laquelle il fut envoyé cette année, l'assemblée générale approuva les comptes rendus financiers présentés par les trésoriers, et proposa quelques noms de militants pour compléter les Conseils syndicaux.

M. Duhamel fit appel aux Nazairiens pour venir grossir le nombre des mutualistes parmi les syndiqués chrétiens, et l'assemblée adopta, avant de se séparer, un vœu en faveur du statut légal des employées.

La séance est levée à 11 h. 15.

LA MONTAGNE

Syndicat Professionnel d'Indret

ACTIVITÉ DU CONSEIL SYNDICAL

Si certaines organisations abandonnent les réunions mensuelles pendant les mois de vacances, il n'en est pas de même chez nos camarades d'Indret, qui ont tenu, comme ils le font chaque mois, leurs réunions de Conseil en juillet, août et septembre, au cours desquelles ils ont pris connaissance de la marche du Syndicat, de la correspondance échangée avec la Fédération et l'U. R. de l'O., présenté un rapport sur les Jeunesses syndicalistes, donné un compte rendu du projet de loi Poincaré sur les nouvelles pensions, reparlé de certaines admissions d'apprentissage, discuté et voté la réapparition du bulletin syndical mensuel en vue de tenir le contact avec tous les syndiqués par les comptes rendus de réunions et aussi pour intensifier la propagande. Enfin fut recommandée la bibliothèque, à la disposition de tous les syndiqués.

Le 13 septembre, une réunion très importante des jeunes avait lieu, sous la présidence du camarade Nicolas, qui constata avec satisfaction l'augmentation toujours croissante des jeunes apprentis. Il faut s'en féliciter, car nous devons entrevoir la prospérité des organisations syndicales chrétiennes par les Jeunes.

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier

19, Rue de la Marne - NANTES

HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

CHATELLERAULT

JOURNÉE SOCIALE DU 16 OCTOBRE

Les Syndicats et l'Association interprofessionnelle châtelleraudaise avaient organisé, avec les concours de Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C.; Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union centrale des Syndicats féminins de l'Abbaye, et Gustave Pressensé, secrétaire général de l'U. R. de l'Ouest, une Journée sociale qui eut un plein succès, grâce aux dirigeants des Syndicats et Association, et aussi des organisateurs, qu'il faut féliciter comme ils le méritent.

Le prochain *Message* rendra compte de cette importante journée.

MÉTALLURGIE

Nos tâches pour 1927-1928

Avec le mois d'octobre qui s'ouvre, c'est le renouveau syndical qui se manifeste.

Il s'agit en effet de se remettre à l'œuvre pour tenir les promesses faites, atteindre les buts fixés par le Congrès de la Fédération et travailler aux réalisations préconisées par le Congrès Confédéral.

Nos camarades métallurgistes ne doivent pas être les derniers pour accomplir cette tâche, mais avec le concours persévérant de leurs militants dévoués, ils doivent avoir à cœur d'être au premier rang des réalisations.

Et ce n'est pas, à coup sûr, le travail qui manque; avoir une bonne administration intérieure, tenir régulièrement les réunions du Conseil syndical, préparer sérieusement les assemblées générales, faire des enquêtes sur le coût de la vie, la durée du travail, l'importance du chômage, grouper et faire aboutir les revendications locales, organiser les services syndicaux: placement, caisse de chômage, caisse de résistance, cours professionnels, service de ristournes, assurer la propagande, etc...; voilà et plus qu'il n'en faut pour occuper l'activité des militants et rendre service aux syndiqués.

Ces derniers s'intéresseront à leur organisation et paieront de fortes cotisations dans la mesure même où celle-ci leur apportera des avantages tangibles.

Notre Fédération est prête à soutenir les efforts qui seront entrepris pour atteindre ces objectifs.

Aux Syndicats fédérés de prouver leur activité et ils seront efficacement aidés.

Le Président,

Charlemagne BROUTIN.

Place aux Jeunes!

Il y a deux mois, je signalais la pénible situation de nos jeunes camarades libérés du service militaire et non réintégrés dans les cadres de l'Administration.

Voici qu'au même moment, à la séance du 7 juillet dernier, à la Chambre des Députés, au cours de laquelle a été discutée la proposition de loi sur le recrutement, MM. Brom et Saudubray proposaient d'ajouter à l'article 7 une disposition ainsi conçue:

« Les jeunes gens qui appartenaient avant leur appel à une Administration de l'Etat, des départements, des communes, aux chemins de fer d'Etat ou concédés, ou à tout autre service public concédé, doivent obligatoirement retrouver leur emploi à leur libération. »

Cette disposition, qui a été votée par la Chambre des Députés, viendra en discus-

sion devant le Sénat à la rentrée des Chambres.

Il importe que dès maintenant nos camarades de tous les groupes invitent les sénateurs de leur département à appuyer de leur vote cette proposition.

Il y a là une belle occasion de travailler pour une juste cause, ne la laissons pas passer sans la faire triompher, soit par indifférence, soit par inertie.

P. LACASSAIGNE.

Syndicat professionnel des Agénis et Employés des P. T. T. de Lyon

Siège social : 10, Rue Sully, LYON

Syndicalistes d'hier Profiteurs d'aujourd'hui

Pour les professionnels que nous sommes, les hommes doivent être jugés d'après leur valeur individuelle ou sociale.

Que le travail soit intellectuel ou manuel, il est nécessaire à la vie humaine;

Qu'il soit souvent mal réparti et mal rétribué, c'est certain;

Qu'il y ait parfois des parasites profitant du travail d'autrui, c'est également vrai.

Pour corriger dans une corporation le manque de justice de la répartition et de la rétribution, il faut que les travailleurs se rendent compte de l'influence qu'ils ont par le travail qu'ils fournissent et se syndiquent — le Syndicat étant seul capable de remédier à cet état de choses.

C'est fâcheux à dire, mais dans notre profession, comme ailleurs, il y a des hommes qui veulent vivre au détriment de leurs camarades en montant en grade — ou plutôt en faisant créer des fonctions inutiles qu'ils occupent ensuite.

Qu'ils en vivent, passe encore! mais qu'ils viennent déprécier le travail des autres et arrêter l'ascension matérielle et morale de la corporation, ceci passe l'imagination. Camarades, ces gens-là n'ont aucunement le droit de parler et d'agir à la Direction en votre nom et place... ils ne sont plus facteurs. Sous le couvert de leur nouvelle fonction, ils servent parfois de basses rancunes recuites et cherchent à se venger de ceux qu'ils sont chargés de surveiller.

Nous ne contestons pas qu'ils s'occupent beaucoup de syndicalisme il y a quelques années et qu'ils tonnaient superbement contre les injustices et les misères sociales. Mais maintenant nous constatons que ces exploités de jadis veulent devenir exploités.

Ceux qui sont restés de vrais syndicalistes, à quelque tendance qu'ils appartiennent, doivent cesser toutes relations avec eux, s'ils veulent rester dignes de leur passé.

Travailleurs, défendez inlassablement vos droits; défendez-les vous-mêmes, par l'intermédiaire de ceux que vous avez chargés de ce soin, auprès de l'Administration, qui sont restés dans le rang comme vous et auxquels vous devez apporter les collaborations nécessaires en vous groupant dans le Syndicat.

Chacun à sa place! Chacun dans son organisation! Chacun défendu par les délégués de la catégorie à laquelle il appartient:

Les dames employées par des dames employées;

Les commis par des commis;

Les facteurs par des facteurs.

Ce n'est pas que nous soyons des « niveleurs » ennemis des chefs. Mais nous croyons que le galon ne suffit pas toujours à faire un chef.

Un chef, c'est quelqu'un qui sert les intérêts de ses mandants, au besoin en sacrifiant les siens. Un chef, c'est quelqu'un qui sert et non quelqu'un qui se sert!

Camarades, reconnaissez les vôtres!

L. CAPIÉMONT.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSIONS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet